

LES BIOPLASTIQUES NE SONT PAS UNE ALTERNATIVE !

Le terme "bioplastique" est déroutant car les bioplastiques peuvent être produits à partir de matières premières fossiles, telles que le pétrole, ou à partir de matières premières renouvelables, telles que le maïs. Il existe également des variantes mixtes (mélanges). Les deux types peuvent être biodégradables ou non biodégradables. Le schéma ci-dessous donne un aperçu de cette confusion de termes. Cette confusion devient complète si l'on inclut également les mélanges de plastiques, les soi-disant "blends", qui sont seulement partiellement d'origine biologique (souvent 60%) et contiennent également du plastique conventionnel. Ces matériaux sont souvent présentés comme "écologiques et innovants" car ils économisent des matières premières fossiles s'ils sont fabriqués à partir de matières premières renouvelables (par exemple, le maïs). Cependant, ils génèrent également une pollution environnementale supplémentaire par l'utilisation d'engrais, de pesticides et de machines agricoles, ainsi que par la consommation d'eau. Les terres nécessaires à la culture de la monoculture entrent en concurrence avec la production alimentaire et l'utilisation de plantes génétiquement modifiées n'est pas exclue. La culture et le traitement des plantes pour cet emballage acidifient les sols et surexploite les plans d'eau. De plus, elles produisent des émissions plus élevées de particules.

Dans le cas des plastiques biodégradables fabriqués à partir de matières premières fossiles, on met l'accent sur leur compostabilité, bien que leur décomposition complète ne soit possible que dans certaines conditions industrielles. Le processus de décomposition est très lent et aucun composant de compost précieux tel que les nutriments et les minéraux ou l'humus améliorant le sol n'est libéré, ce qui signifie qu'aucun substrat de sol n'est créé. De plus, les matériaux biodégradables sont produits en quantités relativement petites, ce qui rend difficile la mise en place d'une infrastructure de recyclage ciblée. Par conséquent, de nombreux bioplastiques sont éliminés comme matières perturbatrices dans les installations de compostage et incinérés. Le traitement des bioplastiques entraîne des coûts plus élevés et jusqu'à présent, certains produits présentent des propriétés de matériau défavorables. Pour compenser cela, de nouveaux additifs sont développés pour pallier les lacunes et peuvent représenter jusqu'à 50 % du poids du produit. Les effets de certaines de ces substances sur l'environnement et la santé ne sont pas entièrement compris. Lorsque ces bioplastiques se retrouvent dans le compost domestique, leurs additifs pénètrent dans l'environnement de manière incontrôlée.



Informations complémentaires :

Source : <https://www.umsicht.fraunhofer.de/de/ueber-fraunhofer-umsicht/nachhaltigkeit/nationale-informationsstelle-nachhaltige-kunststoffe/polymere-kunststoff/biokunststoffe.html>

Réglementation dans l'UE - https://environment.ec.europa.eu/topics/plastics/biobased-biodegradable-and-compostable-plastics_en



The Project LIFE ChemBee (No. LIFE21/GIE/DE/101074245) is co-funded by the LIFE Programme of the European Union. Views and opinions expressed are however those of the project LIFE ChemBee only and do not necessarily reflect those of the European Union or the LIFE Programme. Neither the European Union nor the granting authority can be held responsible for them.

<https://www.umweltbundesamt.de/biobasierte-biologisch-abbaubare-kunststoffe#31-durften-produkte-und-verpackungen-aus-biologisch-abbaubaren-kunststoffen-in-der-bioabfallsammlung-entsorgt-werden>

Norme - <https://www.en-standard.eu/bs-en-13432-2000-packaging--requirements-for-packaging-recoverable-through-composting-and-biodegradation--test-scheme-and-evaluation-> critères-de-réception-définitive-des-emballages/?gclid=CjwKCAjw_MqgBhAGEiwAnYO

Aehae4XmzeTSN4yNsERZljS-LboYhquqn6gu-JQOzNdRmWTkUGxD8bxoCegQQAvD_Bwe

(<https://www.umweltbundesamt.de/themen/tueten-aus-bioplastik-sind-keine-alternative>

http://plasticcontrol.de/?page_id=105

https://www.european-bioplastics.org/wp-content/uploads/2016/02/Global_Production_Capacity_2018_by_region_en.jpg

https://www.duh.de/fileadmin/user_upload/download/Projektinformation/Kreislaufwirtschaft/Verpackungen/180220_DUH_Infopapier_Bioplastik_de_eng.pdf

<https://www.european-bioplastics.org/market/>

<https://www.european-bioplastics.org/market/>

<https://www.grandviewresearch.com/industry-analysis/bio-based-polyethylene-terephthalate-pet-industry>

<http://www.spiegel.de/wissenschaft/technik/plastikmuell-papiertueten-sind-auch-nicht-besser-a-1187462.html>

https://www.oekotest.de/freizeit-technik/Konsumenten-Taeuschung-Die-Luege-vom-Bioplastik-600676_1.html

<https://www.umweltbundesamt.de/themen/tueten-aus-bioplastik-sind-keine-alternative>

<https://www.umweltbundesamt.de/themen/tueten-aus-bioplastik-sind-keine-alternative>

<https://www.nationalgeographic.de/planet-or-plastic/2018/11/bioplastik-nachhaltige-zukunft-oder-greenwashing-luege>

https://www.duh.de/fileadmin/user_upload/download/Projektinformation/Kreislaufwirtschaft/Verpackungen/180920_DUH_Ergebnisbericht_Kompostierungsumfrage.pdf

<https://www.duh.de/presse/pressemitteilungen/pressemitteilung/deutsche-umwelthilfe-ergreift-juristische-schritte-gegen-aldi-und-rewe/>

https://docs.european-bioplastics.org/publications/fs/EUBP_FS_Standards.pdf



The Project LIFE ChemBee (No. LIFE21/GIE/DE/101074245) is co-funded by the LIFE Programme of the European Union. Views and opinions expressed are however those of the project LIFE ChemBee only and do not necessarily reflect those of the European Union or the LIFE Programme. Neither the European Union nor the granting authority can be held responsible for them.